

Vers de meilleurs signalements des enfants en danger

Le parquet d'Évreux et l'Éducation nationale ont signé, vendredi, une convention sur la prise en charge coordonnée des violences et maltraitances révélées en milieu scolaire. L'objectif est de mieux aiguiller les services de l'État vers les situations d'enfants qui requièrent une attention urgente.

GUILLAUME HAMONIC

Dans le bureau du procureur de la République d'Évreux, Rémi Coutin, le parquet et l'Éducation nationale, représentée par Françoise Moncada, la directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de l'Eure, ont signé, vendredi, une convention sur la prise en charge coordonnée des violences et maltraitances révélées en milieu scolaire.

L'objectif : permettre aux quelque 6 600 personnels de l'Éducation nationale de faire des signalements plus efficaces d'enfants qu'ils estiment être dans des situations à risques.

AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DES INFORMATIONS

« Le drame terrible de la petite Lisa (jeune enfant de 3 ans battue à mort en septembre 2023, NDLR) met un coup de projecteur sur les signalements d'enfants en danger, explique le procureur. Ce malheur-là a permis de prendre conscience de la nécessité d'améliorer la fluidité des informations. Sur la nécessité de ne plus laisser passer une situation : pour qu'elle ne se reproduise tout simplement pas. »

Dans cette nouvelle mouture de



Françoise Moncada, Dasen de l'Eure, et Rémi Coutin, procureur de la République d'Évreux, ont signé, vendredi 28 février 2025, une convention pour mieux signaler les enfants dans des situations à risque

la convention, la Direction des services de l'Éducation nationale de l'Eure (DSDN) s'engage à apporter son aide et son expertise à

la section « mineurs-famille » du parquet d'Évreux pour toute situation de danger ou toute procédure ouverte pour des faits de

violences (recherches d'informations dans le cadre d'une disparition inquiétante, prise en compte de conditions particulières dans

le cadre du téléphone grave danger, scolarisation en urgence des enfants sous protection...).

PLUS DE 5 000 SIGNALEMENTS PAR AN

En échange, le parquet apporte à l'Éducation nationale une « aide et expertise » pour la prise en compte de situations de mineurs en danger ou de violences (information sur le déroulement possible des procédures pénales et civiles, mise en relation avec le juge des enfants...). « Concrètement, il y a maintenant une circulaire avec des documents et des dossiers clairs, précis, détaille Françoise Moncada. Pour être sûr que ce qui est écrit, ce qui est envoyé aux différents services, soit bien dans les attendus. » L'objectif de ce partenariat est d'affiner et de mieux aiguiller les services de l'État vers les situations d'enfants qui requièrent une attention urgente.

La tâche est d'ampleur. La Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (Crip) a reçu, en 2024, plus de 5000 signalements, dont 2008 ont été jugés « préoccupants ». « Rien que pour la journée d'hier, nous en avons reçu 35 », souffle Alexandra Martin, responsable de la cellule au Département de l'Eure.